

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



493852

Dénomination : A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI

n° de gestion : 1992B70181

n° d'identification : 387 976 731

n° de dépôt : A2011/004964

Date du dépôt : 12/08/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 01/07/2011

SAS A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI

Société par Actions Simplifiée au capital de 191 000 euros

Siège social : 62 avenue d'Espoulette
26 200 MONTELIMAR

Numéro d'identification SIRET 387 976 731 00019, au RCS de ROMANS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **du 1er juillet 2011**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille onze,
et le 1^{er} juillet à 18 heures,

Les associés, à savoir :

M. Daniel PAUCHON, propriétaire de 6 250 actions
demeurant à 62 avenue d'Espoulette 26 200 MONTELIMAR,

M. Philippe KAMINSKI, propriétaire de 6 250 actions
demeurant à 62 avenue d'Espoulette 26 200 MONTELIMAR,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 12 500 actions

Les associés de la « SAS A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI », au capital de 191 000 euros, divisé en douze mille cinq cents actions de 15.24 euros chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Monsieur Philippe KAMINSKI, Président associé qui préside la séance déclare que l'Assemblée, représentant plus de la moitié du capital social, peut valablement délibérer.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de son associé :

- les statuts de la société,
- le rapport de gestion de la Présidence,
- le texte des résolutions proposées,
- une copie du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2010.

Il rappelle ensuite à son associé que, une copie du rapport du Président, une copie du texte des résolutions et une copie du bilan, du compte de résultat et de l'annexe susvisés, lui ont été remises lors de la convocation effectuée depuis plus de quinze jours, ce qui est reconnu exact par son associé présent.

Monsieur KAMINSKI Philippe précise par ailleurs qu'aucune question écrite ne lui a été adressée.

KP.
DP

Puis, Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

Ordre du Jour

- Modification des dates d'arrêt des comptes
- Pouvoir pour effectuer les formalités ;

Enfin le Président donne lecture du rapport du Président,

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Daniel PAUCHON associé présent déclarant n'avoir pas de question à poser, ni d'observation à formuler, Monsieur le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide de modifier l'article 31 – EXERCICE SOCIAL des statuts de la société A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI de la façon suivante :

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre et exceptionnellement suite à cette modification l'exercice débute le 1^{er} janvier 2011 et s'achèvera le 30 septembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

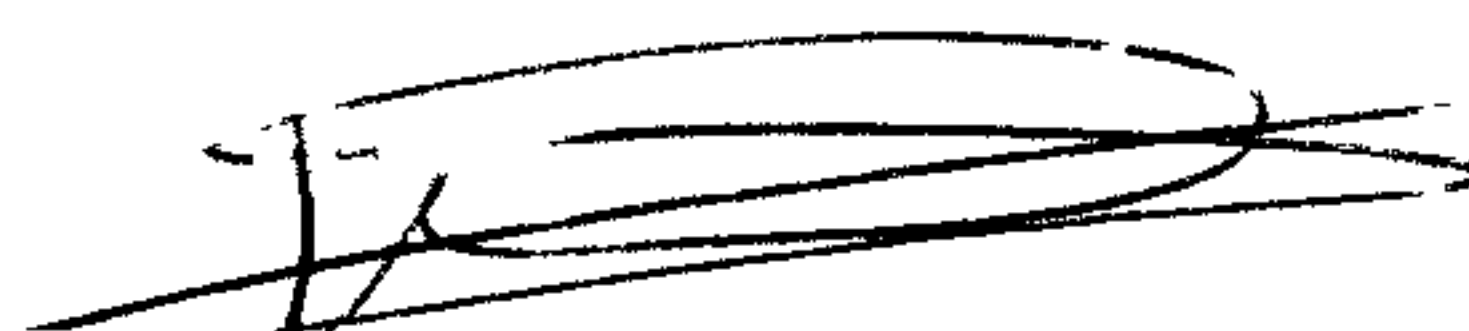
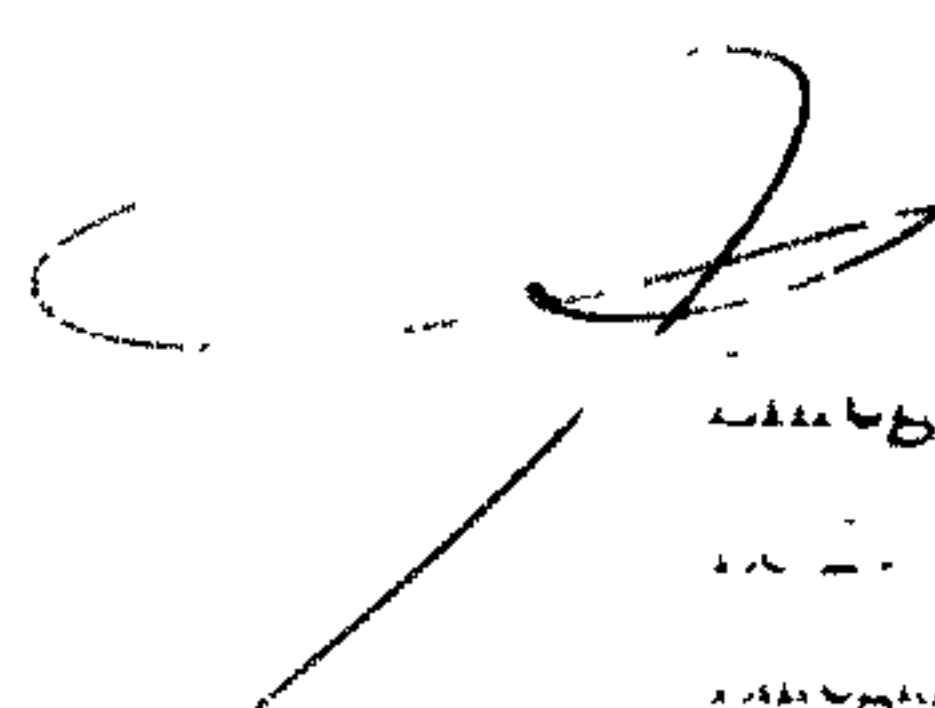
Clôture

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Monsieur Daniel PAUCHON

Monsieur Philippe KAMINSKI



Enregistré à PARIS le 04/10/2010 au Fichier des Sociétés d'Associés

Reçu de la Direction des Services Fiscaux de Paris

Reçu de la Direction des Services Fiscaux de Paris

Reçu de la Direction des Services Fiscaux de Paris

Reçu de la Direction des Services Fiscaux de Paris

Reçu de la Direction des Services Fiscaux de Paris

Brigitte IMBERT
Contrôleur principal des Impôts

